

DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL

N° 08/2025

OBJET :

**Affectation des résultats
2024 au budget primitif
2025 des eaux pluviales**

Date de convocation :
25/03/2025

Nombre de délégués

En exercice : 13
Présents : 11
Procurations : 1
Votants : 12

L'an deux mil vingt-cinq,

Le 31 mars à 20 heures 00,

Le Comité syndical, légalement convoqué, conformément à l'article L5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni au siège du Syndicat à Auvers-sur-Oise en séance publique sous la présidence de M. Pierre-Edouard EON.

Etaient présents : Dominique BERNARD, Jean-Pierre COURTOIS, Alexandre DOHY, Sébastien HUART, Pierre-Edouard EON, Jérôme FRANCOIS arrivé à 20h10, Bruno MACE, Nadège MAGNE, Hubert MARCHAIS, Isabelle MEZIERES, Jean-Pierre OBERTI, délégués titulaires, des communes membres, formant la majorité des membres en exercice.

Gilbert POLARD, et Gladys LEBEAU à titre consultatif.

Absents excusés : Abel LEMBA DIYANGI, Éric MONTAGNIER qui donne pouvoir à Bruno MACE.

Secrétaire de séance : Sébastien HUART.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nomenclature comptable et budgétaire M57,

Vu la délibération n° 06/2025 du 31 mars 2025 adoptant le compte de gestion de l'exercice 2024 du budget des eaux pluviales,

Vu la délibération n° 07/2025 du 31 mars 2025 adoptant le compte administratif 2024 du budget des eaux pluviales,

Considérant que les résultats de l'exercice 2024 doivent faire l'objet d'une affectation au budget primitif 2025 du budget des eaux pluviales,

Considérant les résultats 2024 comme suit :

		dépenses	recettes	solde
section de fonctionnement	résultats propres à l'exercice	951 331,12	1 774 644,06	823 312,94
	résultats antérieurs reportés (ligne 002)		80 000,00	80 000,00
	résultat à affecter	951 331,12	1 854 644,06	903 312,94

		dépenses	recettes	solde
section d'investissement	résultats propres à l'exercice	1 268 352,01	1 097 120,82	-171 231,19
	résultats antérieurs reportés (ligne 001)		592 798,79	592 798,79
	solde global d'exécution	1 268 352,01	1 689 919,61	421 567,60

.../...

		dépenses	recettes	solde
reste à réaliser au 31/12/2024	fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	investissement	813 222,82	0,00	-813 222,82

		dépenses	recettes	solde
résultats cumulés 2024	fonctionnement	951 331,12	1 854 644,06	903 312,94
	investissement	2 081 574,83	1 689 919,61	-391 655,22

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical **décide**, d'affecter au budget des eaux pluviales 2025 les résultats 2024 de la manière suivante :

		dépenses	recettes
affectation 2025	prévision d'affectation en réserve (1068)		431 657,72
	report en fonctionnement de recettes (002)		80 000,00
	report en section d'investissement (001)		421 567,60

Fait et délibéré en séance les mois, jour et an susdits.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (information et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).

Copie conforme à l'original.

**Le Secrétaire de Séance,
Sébastien HUART**

**Le Président,
Pierre-Edouard EON**

Certifie exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous- préfecture le : **09/04/2025**
De sa publication le : **09/04/2025**
Sur le site du SIAVOS.

